

# ***Pourquoi devons-nous refuser les compteurs communicants ?***

*La question se pose alors même que plus d'une centaine de communes ont pris des arrêtés les interdisant – ce dont nous nous félicitons – et que leur déploiement bat son plein ...*

*Pour Indécosa-CGT 76, Droit à l'énergie-Stop aux coupures! Normandie, comme pour la CNL 76, se prononcer contre ce type de compteurs est un message essentiel à envoyer au gouvernement.*

**N'oublions pas que Linky (pour l'électricité) n'est que le précurseur d'un vaste chantier qui va inclure Gaspar (pour le gaz) ainsi que les compteurs d'eau!**



## **Linky, un compteur vert... avec des points noirs**

- **Dangers** : le principe de précaution prévaut puisqu'aucune étude digne de ce nom n'a été menée sur les risques potentiels de ces compteurs
- **Coût** : exorbitant au regard du « service » rendu. L'Allemagne a refusé ce type de compteur pour cette raison principalement pour les contrats jusqu'à 6 kVa. Il faut prendre en compte aussi les millions de compteurs mécaniques en bon état mis au rebut... De plus, de nombreux usagers devront souscrire un **abonnement d'une puissance supérieure, donc plus coûteux**
- **Emploi** : plus de 7000 emplois seront supprimés
- **Mise en cause du droit à l'énergie** par les coupures sans contact physique préalable avec l'utilisateur...

**5 MILLIARDS d'EUROS, c'est ce que "Linky" coûtera aux usagers! (avec 35 millions de compteurs électriques jetés à la ferraille). Sans compter le renouvellement du matériel, obsolète au bout de 15 ans maximum ! Et combien paiera l'utilisateur pour les compteurs de gaz et d'eau?**

Pour Indécosa-CGT 76, Droit à l'énergie-Normandie, comme pour la CNL 76, une seule préoccupation pour répondre à tous ceux qui voudraient faire apparaître Linky comme banal et sans danger:

**Quel intérêt pour l'utilisateur? Quelle avancée pour le droit à l'énergie?**